



Municipalité de Saint-Édouard

405C montée Lussier, Saint-Édouard (QC) J0L 1Y0
450.454.6333

Bulletin municipal

Août 2015



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Résultat de l'élection partielle du 19 juillet 2015 : La présidente d'élection de la Municipalité, Madame Christine Tremblay, désire vous présenter le nouveau conseiller municipal, monsieur Gaétan Boulerice.



Monsieur Boulerice est natif et résident de Saint-Édouard depuis maintenant 40 ans. Il a été pompier pendant 12 ans pour la Municipalité passant de pompier à lieutenant et capitaine par la suite. Il est très actif également aux séances de Conseil de la Municipalité et de la MRC des Jardins-de-Napierville. Il adore son petit village et il voudrait accomplir de grande chose avec l'aide de la population.

Au nom du Conseil et des employés municipaux, nous désirons féliciter monsieur Boulerice, et lui souhaiter bon succès dans son nouveau rôle. La municipalité remercie également madame Audrey Tremblay d'avoir déposé sa candidature, ce n'est que partie remise !



DES NOUVELLES DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONSULTATION PUBLIQUE POUR LES CITOYENS

Le 18 Août 2015 à 19h30, à la salle du Conseil municipal (405C Montée Lussier)

Les citoyens sont invités à venir assister à la consultation publique. Lors de cette consultation publique, le projet de plan d'urbanisme ainsi que les projets de règlements portant sur le zonage, le

lotissement, la construction, les dérogations mineures, les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi que les permis et certificat seront présentés aux citoyens.

Le résumé du projet de règlement révisant le plan d'urbanisme, les projets de règlements remplaçant les règlements d'urbanisme, ainsi que les projets relatifs aux nouveaux règlements (PIIA et UC) peuvent être consultés au bureau municipal dès aujourd'hui.

UN PERMIS MUNICIPAL : RENSEIGNEZ-VOUS

Saviez-vous que les opérations de remblai, l'installation d'une piscine ou d'un pavillon de jardin nécessitent un permis municipal ?

Renseignez-vous auprès de madame Véronic Vachon, inspectrice municipale afin de valider si un permis est nécessaire à votre projet. En général, TOUT nécessite un permis. Vérifier les exceptions auprès de la municipalité afin d'éviter des situations



fâcheuses qui seraient regrettables pour tous.



DES NOUVELLES DE L'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS



Récupération/recyclage de vieux pneus et de matériels électroniques

QUAND : Le 16 septembre prochain, de 9h00 à 18h00
OÙ : Hôtel de ville (405C Montée Lussier)



Conditions pour les pneus d'autos, de camions et de tracteurs usagés

- ❁ les jantes doivent être enlevées sur tous les pneus ;
- ❁ les pneus de tracteurs doivent être découpés en sections de 45 po. X 19½ po. d'épaisseur.



Matériel informatique

- ❁ ordinateurs de bureau
- ❁ portables
- ❁ tablette numériques
- ❁ écrans
- ❁ imprimantes
- ❁ claviers
- ❁ souris
- ❁ haut-parleurs
- ❁ câblages divers
- ❁ piles rechargeables
- ❁ numériseurs (scanners)
- ❁ télécopieurs
- ❁ cellulaires
- ❁ appareils de réseautique (serveurs, routeur, hub)
- ❁ téléphones et systèmes téléphoniques
- ❁ tv décodeurs
- ❁ tv convertisseurs
- ❁ média (CD, DVD, disquettes et cassettes)

Collecte d'ordure et de recyclage : une information IMPORTANTE !



La couleur du bac est importante pour les collectes des matières résiduelles. Le fait d'avoir les collectes d'ordure et de recyclage la même journée occasionne parfois des problématiques. Aidons la compagnie à mieux s'y retrouver, cela permettra une optimisation du service à la population.

LE BLEU POUR LE RECYCLAGE

**La compagnie de collecte d'ordure peut refuser de ramasser un bac bleu même s'il est inscrit «Déchets ou Ordures» sur le bac. La couleur bleue est associée, universellement, aux matières recyclables. De plus, si la compagnie de collecte de matière recyclable ramasse, par erreur, un bac bleu contenant des ordures, cela fait en sorte que le contenu complet du camion est rejeté lors du déchargement à l'usine de tri ce qui occasionne des frais supplémentaires à l'ensemble de la collectivité. Soyons prévoyants et prenons la bonne couleur pour nos bacs.





DES NOUVELLES DE L'ÉQUIPE DE PROTECTION INCENDIE

Les feux extérieurs :

Il est important de respecter les règles de sécurité en ce qui concerne les foyers extérieurs. Pour vous permettre d'y voir plus clair, voici des informations qui peuvent vous aider.

Normes concernant un foyer extérieur :

- Tout foyer extérieur doit respecter toutes les conditions suivantes : la structure du foyer doit être construite en pierre, en brique ou d'un métal résistant à la chaleur;
- L'âtre du foyer ne peut excéder soixante-quinze centimètres (75 cm) de largeur par soixante-quinze centimètres (75 cm) de hauteur par soixante-quinze centimètres (75 cm) de profondeur;
- Tout foyer peut être muni d'une cheminée n'excédant pas cent quatre-vingts centimètres (180 cm) et l'extrémité de cette cheminée doit être munie d'un pare-étincelles;
- Tout foyer doit être muni d'un pare-étincelle;
- Le foyer doit être situé à au moins trois mètres (3 m) de toute construction, de matières combustibles, d'un boisé;
- L'autorité compétente peut refuser ou accepter tout type de foyer extérieur.



Bon voisinage Il est très important de respecter les règles de bon voisinage lorsque vous faites un feu extérieur. La fumée peut incommoder le voisinage ce qui n'est pas agréable pour eux. Faites attention aux vents, évitez de faire des feux lorsqu'il y a de forts vents. Un feu dont la fumée se propage sur la voie publique ou sur les propriétés avoisinantes doit être éteint.

La fréquence des appels non fondés pour des feux extérieurs augmente au cours de la saison estivale. Chaque intervention des pompiers dans ces situations occasionne des coûts pour les citoyens. **Soyons prévoyants et consciencieux.**



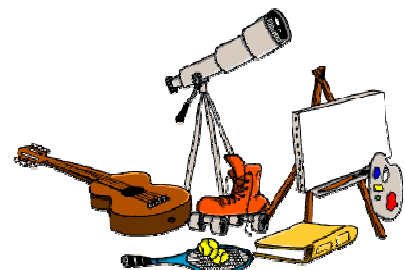
DES NOUVELLES DES LOISIRS A SAINT-ÉDOUARD

Bénévoles recherchés

Le Comité des Loisirs de Saint-Édouard a toujours besoin de bénévoles. Que ce soit pour donner un coup de main lors d'une activité (soccer, patinoire, cours à chaque session, etc) ou d'un événement (dépouillement de Noël, etc), n'hésitez pas à signifier votre intérêt. Le Comité des Loisirs est ce qui rend une municipalité comme la nôtre dynamique et stimulante. Sans ce comité, toutes les activités de loisirs sportives ou culturelles sont compromises. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec la Municipalité et demander Simon St-Michel, agent de développement en loisirs ou contactez le Comité des Loisirs de Saint-Édouard via leur page Facebook.

Guide d'activités de loisirs pour l'automne, bientôt dans vos boîtes aux lettres

Le Centre local de développement (CLD) ainsi que les 11 municipalités de la MRC ont travaillé très fort afin de produire un guide qui inclut un très vaste choix d'activités locales pour tous. Surveillez votre courrier la session d'inscription se tiendra le mardi 25 août prochain de 18h30 à 20h au centre communautaire de Saint-Édouard.





DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Journée de la culture sous le thème du Cinéma

Séance de photographie à la bibliothèque

Une activité de photographie et de déguisement, sous le thème du cinéma, sera organisée le samedi **26 septembre de 10h à 12h**. Que ce soit, les enfants, les familles, les couples ou seul, la photographe Chantal Laforest, vous prendra en photo avec nos magnifiques déguisements et notre décor.

Seulement 2\$/photo

Venez en grand nombre !



Collecte de sang de la Municipalité

Voici les résultats de votre super collecte :

Objectif de donateurs : 75

Nombre de donateurs qui se sont présentés : 83

Nombre de donateurs inscrits (chiffre officiel) : 81 (108 % wow !)

Objectif de prélèvements (poches) : 57

Nombre de prélèvements réels : 74 (130% super wow !)

Madame Hélène Laprade d'HÉMA-QUÉBEC, souhaite remercier son fantastique coordonnateur, Roger Lussier, ainsi que toute la fabuleuse équipe de la FADOQ, du Club Lions et tous les autres bénévoles pour ce beau succès. Voici son message destiné à ces personnes : «Vous êtes des personnes extraordinaires et c'est vraiment agréable de travailler avec vous.»

Grâce à ces 74 prélèvements, c'est 295 malades qui pourront recevoir des produits sanguins. Au nom de ces personnes, la municipalité vous remercie sincèrement de votre grande générosité.



Sourire sans fin

Saviez-vous qu'il existe un support alimentaire dans la région?

Si vous habitez la MRC des Jardins-de-Napierville et que vous avez certaines difficultés financières qui vous empêchent de bien vous nourrir ainsi que vos enfants, Sourire sans Fin est là pour vous aider.

Tous les jeudis, pour 2 \$, vous pouvez bénéficier d'un panier de provisions composés de denrées périssables selon les arrivages de Moisson. Nous vous invitons à venir déjeuner, prendre le temps de discuter en buvant un bon café et à repartir avec de la nourriture pour vous, vos enfants, votre famille. Le Partageatout est un service d'entraide alimentaire qui repose sur l'engagement de ses membres. Les enfants sont les bienvenus, nous avons un local animé pour eux jusqu'à 11h pendant que les parents socialisent et participent à la distribution alimentaire. En cas de besoin, sachez que vous y trouverez une oreille attentive et des gens chaleureux pour vous accueillir.

Pour info : 2A, rue Sainte-Famille, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0 Tél: 450-454-5747

PROCHAINS VERSEMENTS DE TAXES	14 SEPT				
BUREAUX FERMES LE 7 SEPTEMBRE POUR LA FETE DU TRAVAIL		ASSEMBLEE DE CONSEIL LE 14 SEPTEMBRE A 20H00			
HEURES RÉGULIÈRES DES BUREAUX ADMINISTRATIFS :	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	8h30 à 12h	8h30 à 12h	8h30 à 12h	8h30 à 12h	8h30 à 12h
	13h à 16h	13h à 16h	13h à 16h	13h à 16h	fermé

